

RÉSOLUTION

CENT SOIXANTE-QUATRIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE
Tenue par vidéoconférence le 7 septembre 2016 à compter de 16 h, au local C1309 du pavillon
Alexandre-Taché, campus Gatineau et au local J2110 du campus Saint-Jérôme

164-MSS-070916-02

MODIFICATION DU RATIO POUR LE COURS SOI1003 SÉMINAIRE D'INTÉGRATION DISCIPLINAIRE

ATTENDU le cours *SOI1003 Séminaire d'intégration disciplinaire* dernier cours du cheminement au programme de baccalauréat en sciences infirmières;

ATTENDU qu'un séminaire d'intégration sur la discipline est la consolidation des acquis disciplinaires reçus tout au long de la formation;

ATTENDU l'aspiration à amener l'étudiant vers l'utilisation de la théorie dans sa pratique infirmière;

ATTENDU la nécessité de faire des réflexions en profondeur et des échanges entre collègues dans le cadre du cours *SOI1003 Séminaire d'intégration disciplinaire*;

ATTENDU les attentes du Décanat des études sur la moyenne cible de 35 étudiants pour les groupes/cours;

ATTENDU les discussions en séance;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Isabelle St-Pierre

APPUYÉ PAR : madame Nicole Jacob

ET RÉSOLU

De recommander aux instances concernées de limiter à 35 étudiants maximum, le ratio du cours *SOI1003 Séminaire d'intégration disciplinaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Monique Benoit
Module des sciences de la santé